

un jour où ce dernier troupeau sera brisé aussi, selon ce qui a été dit par le Sauveur : « Lorsque les iniquités se seront multipliées, alors la charité de beaucoup se refroidira. » *Math.* xxiv, 12. De qui, en effet, est-il dit : « La charité de beaucoup se refroidira ? n'est-ce point de ceux qui portent le nom de chrétiens ? A qui s'applique cette parole : « Si le Fils de l'Homme venait, pensez-vous qu'il trouverait la foi sur la terre ? » *Luc.* xxviii, 3. N'est-ce point à nous ? Tous nos soins les plus assidus doivent donc tendre à ce que le troupeau du Seigneur s'améliore de jour en jour, se fortifie, demeure pur de toute contagion, afin que nos âmes étant exemptes de toute cause de ruine, nous devenions parfaits en Jésus-Christ, à qui appartient la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE X.

« Qui sera touché de compassion pour vous, ô Jérusalem ? » etc. *Jérém.* xv, 5 et seqq.

Notre désir est de comprendre les paroles chargées de menaces qui sont adressées ici à Jérusalem : « Qui sera touché de compassion pour vous, ô Jérusalem ? qui s'affristera de vos maux ? qui priera afin d'obtenir la paix pour vous ? Vous m'avez abandonné, dit le Seigneur, vous êtes retournée en arrière ; c'est pourquoi

quippe est ut aliquando et iste grex conteratur, juxta illud quod a Salvatore dictum est : « Cum multiplicata fuerint iniquitates, tunc refrigescet charitas multorum. » *Math.* xxiv, 12. De quibus enim hoc dicitur : « Refrigescet Charitas multorum ? » nomen de his qui nuncupantur Christiani ? de quibus hic sermo est : « Verumtamen veniens Filius hominis, putas inveniet fidem super terram ? » *Luc.* xviii, 32 nomen de nobis ? Idcirco providemus attentius, ut per singulos dies iste grex Domini melioretur, convalescat, integer perseveret, ut [al. et] omni contritione ab animabus nostris [al. vestris] recedente, efficiatur perfecti in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in secula seculorum. Amen.

HOMILIA DECIMA.

« Quis parcat super te, Jérusalem ? » etc. *Jérém.* xv, 5 et seqq.

Et que ad Jerusalem cum ingenti comminatione dicuntur, volumus intelligere, ita se habentia : « Quis parcat super te, Jérusalem ? aut quis contristabitur super te ? Quis converteretur rogare ea que in pacem sunt tibi ? Aversata es a me, dicit Dominus, retro ambulabis ; et extendam manum meam super te, et

j'étendrai ma main sur vous et je vous perdrai, je ne vous supporterai plus désormais. Oui, je les disperserai jusqu'aux extrémités de la terre. J'ai dit : Je suis devenu sans enfants ; je suis tombée dans la défaillance. » Je prendrai un exemple : Un homme s'est fait l'ennemi d'un roi de cette terre, il s'est révolté contre lui et il a été jugé ; toute compassion lui est refusée, chacun craignant sans doute que la pitié qu'il montrerait pour le condamné ne fût une offense au roi qui le condamne. Quelques-uns même poussent plus loin cette sévérité, et vont jusqu'à éviter avec grand soin de s'affrister sur son malheur, de peur que la tristesse de leurs traits ne paraisse faire injure à la sentence royale. Si vous comprenez bien, vous voyez avec moi comment le pécheur condamné par Dieu pour avoir mis le comble à ses péchés, parmi les Anges innombrables qui président aux destinées du genre humain, n'en trouve même pas un qui le juge digne de compassion. Aucun des Anges, qui voient tous ce qu'est Dieu qui a condamné ce pécheur, que c'est le Créateur qui le repousse, et que son crime est si noir que Dieu, plein de miséricorde et de clémence, s'est trouvé en quelque sorte malgré lui dans la nécessité de le frapper de sa sentence, n'est touché de compassion pour lui, et n'est poussé par la pitié à insister auprès du Seigneur pour obtenir la paix en sa faveur.

dispersedam te, et ultra non sium te, et dispergam illos in dispersione. Dixi : Sine illis effectus sum, egestas tenuit me. » Exemplum accipiam : Hostis quispiam ac peduellis contra imperatorem hujus terre judicatus [al. *adjudicatus*] est ; ab hoc omnis misericordia auferitur, scilicet ne dum damnato quis miseretur, incipiat offendere condemnantem. Sunt etiam [al. *autem*] nonnulli qui adjectum ad severitatem, ut ne [al. *non*] contristetur quidem super eo, id magnopere devitantes, ne per mororem vultus monstrarentur iudicio regis offendi. Si intellexisti, considera mihi propter peccata multa a Deo condemnatum peccatorem, et vido quomodo innumerebilibus angelis humano generi presidentibus, ne ab uno quidem misericordia dignus iudicetur. Singuli quippe angelorum perspicentes, quia Deus est qui condempnavit, quia Creator est qui aversatur, et tale esse peccatum, ut misericors et clemens Deus quodammodo necessitatem passus sit super [al. *ut super*] eum sententiam promere [al. *promeretur*], non parcent, non contristantur, neque miserentur, non revertuntur ut rogent pro eo pacem.

Jerusalem igitur, que [al. *quia*] ad priora scelera etiam hoc adiecit, ut crucifigeret Dominum meum Jesum, et in tantum surrexit scelus, ut de ea diceret

Ainsi Jérusalem, parce qu'à ses crimes anciens elle ajouta le crime de crucifier Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce qu'elle a poussé si loin sa criminelle révolte que le Seigneur disait d'elle : « Jérusalem, Jérusalem, qui mettez à mort les Prophètes et qui lapidez ceux qui sont envoyés vers vous, combien de fois j'ai essayé de rassembler vos enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ! et voilà qu'on vous laissera votre maison déserte. » *Math.* xxiii, 37 ; *Luc.* xiii, 34, a été abandonnée, et jusqu'à ce jour elle est entièrement déchée. Les Anges, qui lui étaient toujours venus en aide, et par le ministère de qui lui avait même été donnée la Loi, « qu'ils lui avaient fait parvenir par l'entremise de Moïse, » *Galat.* iii, 19, les Anges l'ont délaissée en disant : Elle est accablée du fardeau de ses crimes sans nombre, elle a mis à mort Jésus-Christ, elle a porté la main sur Notre-Seigneur. Tant que ses péchés ont été moindres, nous nous avons pu prier pour elle, nous avons pu solliciter le Seigneur, nous avons pu compatir à ses maux ; mais, après un tel forfait, qui aura compassion d'elle ? Si un homme pêche contre un homme, on peut demander grâce pour lui ; s'il pêche contre Dieu, qui sollicitera son pardon ? Jérusalem a commis un énorme péché, elle a accompli un forfait horrible, c'est pourquoi elle est devenue errante et vagabonde. » *Thren.* i, 8, et cette sentence l'a frappé : « Qui sera indulgent pour vous, ô Jérusalem, ou qui s'affristera de vos maux ? » Ce n'est point nous

Salvator : « Jerusalem, Jerusalem, que occidis prophetas, et lapidas missos at te, quoties volui congregare filios tuos, quasi gallina congregans pullos suos sub alas, et noluit ! Ecce dimittetur vobis domus vestra deserta ; » *Math.* xxiii, 37 ; *Luc.* xiii, 34 ; ideo dimissa est, et usque ad presens tempus destituta. Angeli quippe, qui semper auxiliabantur ei, per quos etiam lex Moysi tradita est, « disposita per angelos in manu mediatoris, » *Galat.* iii, 19, deseruerunt eam, et dixerunt : Multis facinoribus oppressa est, Jesum interfecit, et in Dominum nostrum misit manus. Quamdiu minima peccavit, potuimus rogare pro ea, potuimus obsecrare Dominum, potuimus parcere ei ; super isto vero quis parcat ? Si peccans peccaverit vir in virum, exorabitur pro eo ; si autem peccaverit in Deum, quis orabit pro eo ? Grande piaculum commisit Jerusalem, grande perpetravit nefas, ideo in commotione facta est ; *Thren.* i, 8 ; et dicitur ad eam : « Quis parcat super te, Jerusalem, aut quis contristabitur super te ? » Nos non contristamur [al. *contristabimur*] super Jerusalem, et calamitatibus ejus et omnis populi illius ; illorum quippe

qui nous attristons sur Jérusalem à cause de ses calamités et de celles de tout son peuple, puisque leur forfait a été la source de notre salut et nous a fait leurs adversaires. Dès que son péché lui a attiré cette malédiction du Seigneur : « Qui aura de l'indulgence pour vous, Jérusalem ? » à mon tour, je dis à celle qui s'est couverte du sang de mon Seigneur : « Qui aura de l'indulgence pour vous, Jérusalem ? et qui s'affristera de vos maux ? »

Des basses régions de la lettre élevons-nous, à présent, au sens spirituel dont la raison nous ouvre la route, afin de voir comment toute âme digne de la paix de Dieu porte le nom de Jérusalem. C'est qu'après avoir reçu l'instruction divine, vous êtes devenue Jérusalem, vous qui étiez auparavant Jébus. L'histoire rapporte que le nom de ce lieu était d'abord Jébus et qu'il fut changé ensuite en Jérusalem. Or, d'après la traduction des descendants des Hébreux, Jébus veut dire foulé aux pieds. Jébus, notre âme, que foulait aux pieds les forces contraires, a été changée et est devenue Jérusalem, « la vision de la paix. » Par conséquent, si après le changement de Jébus en Jérusalem, vous péchez, et que, comme certains, vous pensiez que le sang de l'alliance doit retomber sur vous comme sur eux, c'est de vous aussi qu'on dira : « Qui aura de l'indulgence pour vous, Jérusalem, et qui s'affristera de vos maux ? » Et qui, en effet, pourrait s'en attrister, si vous êtes assez criminel pour livrer Jébus ? Chacun de nous quand il pèche, surtoi si le

delicto salus nobis facta est ad emulandum eos. Et quia sic peccaverit ut voce Domini diceretur : « Quis parcat super te, Jérusalem ? » ego quomodo dico ad interfectorem Domini mei : « Quis parcat super te, Jérusalem ? et quis contristabitur super te ? »

Transcendam autem ad spiritalem intellectum ab humilitate littere, viam mihi pendente ratione ut [al. et] videam quomodo unaquaque anima digna pace Dei Jerusalem nuncupetur. Post disciplinam quippe divinitus facta es Jerusalem, que prius fueras Jébus. In historia refertur, quod nomen loci istius fuerit Jébus, et postea, commutato vocabulo, nuncupata sit Jerusalem. Jébus autem Hebraeorum posterit tradunt interpretari, « conculecatus. » Jébus ergo [al. *autem*] conculecatus a fortitudinibus contrariis anima nostra transmutata est et facta Jerusalem, « Visio pacis. » Si itaque post demutationem [al. *diminutionem*] a Jébus in Jerusalem peccaveris, et sanguinem testamenti, sicut quidam, et tu communem existimaveris, dicitur [al. *dicitur*] et de te : « Quis parcat super te, Jérusalem, et quis contristabitur super te ? » Quis enim contristabitur, si talis

péché commis est grand, péché contre Jésus ; et quiconque se sépare de la foi, commet spirituellement contre le Christ le même crime que Jérusalem accompli corporellement. « Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour une chose vile et souillée le sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce ? » *Hebr. x, 29*. Si vous avez foulé aux pieds Jésus, Fils de Dieu, si vous avez fait outrage à l'esprit de la grâce, qui aura compassion de vous ? qui s'attristera de vos maux ? qui demandera à Dieu les faveurs qui vous procureront la paix ? Ame pécheresse, vous avez trahi Jésus lui-même, qui demandait pour vous et à la fois vous accordait ce qui donne la paix : qui peut désormais solliciter pour vous et s'intéresser aux faveurs qui vous procureraient la paix ? Sachant donc qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grands jours du siècle à venir, et après cela sont tombés, — qu'il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie, » *Hebr. vi, 4*, ne négligeons aucun effort pour qu'il ne soit pas dit de nous : « Qui aura compassion de vous, Jérusalem ?

fuera ut tradas Jesum? Unusquisque nostrum, quando peccat, maxime quatenus peccat ingenia, in Jesum peccat. Si autem et recesserit a fide, hoc facit spiritualiter Christo que corporaliter fecit Jerusalem. Quamobrem « quanto plus arbitrari deteriora mereri supplicia eum qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti (al. novi Testamenti) pollutum duxerit in quo sanctificatur [al. sanctificatus est], et spiritum gratie contumeliam fecerit? » *Hebr. x, 29*. Si conculcavit Jesum Filium Dei, fecerit convicium spiritui gratie, quis parcat super te? quis contristabitur super te? quis revertatur rogare ea que in pacem sunt tibi? Ipsum Jesum, qui rogabat pariter et praecebat ea que erant in pacem, prodidit anima peccatrix : quis potest ultra rogare, conversus ad ea que sunt in pacem tibi? Scientes ergo quia « impossibile est eos qui semel illuminati sunt, gustaverunt etiam donum caeleste, et participes sunt facti Spiritus sancti, gustaverunt nihilominus hominum Dei verbum virtutesque sancti venturi, et prolapsi sunt, renovari rursus ad penitentiam, iterum crucifigentes in semetipsis [al. seismetipsis] Filium Dei, et habentes ostentia, » *Hebr. vi, 4*, omni labore ni-

qui s'attristera de vos maux ? qui priera pour obtenir la paix pour vous ? »

Ce qui suit : « Vous m'avez abandonné, dit le Seigneur, vous retournerez en arrière, » *Jérém. xv, 6*, s'accommode au sens littéral. Parce que vous avez eu en haine le Fils de Dieu, et que par là vous vous êtes également éloignée du Père, vous retournerez en arrière. Ne semble-t-il pas superflu de revenir sur des faits évidents ? La Jérusalem qui était autrefois en Judée et par qui on entend, par extension, tous les Juifs, retourne en arrière, parce qu'elle a eu en haine Jésus-Christ. Il y eut un temps où ils ne revinrent pas en arrière, au lieu que maintenant leurs cœurs se sont retournés vers l'Égypte et ils rétrogradent. Pénitrez-vous de ce que c'est que revenir en arrière, ou de ce que c'est que marcher en avant. Le juste, oubliant ce qui est est derrière lui, s'avance vers ce qui est devant lui. *Philipp. iii, 13*. Le pécheur se souvient de ce qui est derrière lui, et ne désire pas ce qui est devant. Or, celui qui se souvient de ce qui est derrière lui, viole le précepte de Jésus-Christ : « Qu'il ne retourne pas pour prendre son vêtement ; » *Marc. xiii, 16* ; il désobéit à cet avis du Sauveur : « Souvenez-vous de Loth, » *Luc. xvi, 32*, et il méconnaît cet enseignement : « Quiconque ayant mis la main à la charrue regarde derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu. » *Luc. ix, 62*. Nous trouvons écrit dans la Genèse, que les Anges dirent à Loth, sortant de Sodome : « Ne regardez point

trium, et respiciens retrorsum, aptus est regno Dei. » *Luc. ix, 62*. In Lege quoque scriptum esse reperimus, angelos ad Loth egredientem de Sodomis dixisse : « Ne respexeris retro, et ne steteris in tota regione ; in monte salvum te fac, ne forte comprehendaris. » *Gen. xv, 17*. Habes et hunc intellectum dignum Spiritu Dei : « Ne, inquit, respexeris retro, » id est, in priora extende. Dimisisti Sodomam, ne revertaris in Sodomam. Dimisisti vitia atque peccata, ne recedaris ad ea. Ne steteris in tota regione. Etiam si precedens imperium custodieris, de quo dicitur : « Ne respexeris retro, » non tibi sufficit ad salutem, nisi et consequens observaveris : « Ne steteris in tota regione ; » non enim expedit incipienti proficere, ut stet in regionibus Sodomorum. Et si Sodomam transcendisti et a Satana regione discedens, incipis liber esse supplicis, expedit ut salveris in monte. « Ne respexeris retro, » ne steteris in tota regione ; in monte salvum te fac, ne forte comprehendaris. » Si vis a Sodomorum ruina non comprehendi, ne revertaris retro, ne steteris in regione eorum, ne ad alia grege loca, sed cum inde discesseris, ascende in montem, in quo solo salus est, nomen Jesu Christi,

HOMÉLIE XI.

Depuis cet endroit de l'Écriture : « Hélas ! ma mère, que je suis malheureux ! » jusqu'à celui-ci : « Si vous vous tournez vers moi, je vous rétablirai. » *Jérém. xv, 10-14*.

derrière vous et ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour ; sauvez-vous sur la montagne, de peur que vous ne périssez aussi vous-même. » *Genès. xix, 17*. Il y a là aussi un sens digne du Saint-Esprit : « Ne regardez pas en arrière, » c'est-à-dire, avancez vers ce qui est devant vous. Vous avez abandonné Sodome, ne retournez pas à Sodome ; vous avez abandonné les vices et les péchés, ne rétrogradez pas vers eux. Ne vous arrêtez point dans tout ce pays. Auriez-vous satisfait à ce premier précepte : « Ne regardez pas en arrière, » cela ne suffit pas à votre salut, et vous devez encore observer celui-ci : « Ne vous arrêtez pas dans tout ce pays ; » il ne sert de rien de s'être mis en marche pour s'éloigner, si l'on s'arrête dans la contrée de Sodome, et si, ayant quitté Sodome et vous éloignant du pays de Satan, vous commencez à être à l'abri des supplices, il faut que vous acheviez votre salut en vous réfugiant sur la montagne. « Ne regardez pas en arrière, ne vous arrêtez point dans tout ce pays ; sauvez-vous sur la montagne, de peur de périr comme les autres. » Voulez-vous ne pas être enveloppé dans la ruine de Sodome ? ne regardez pas en arrière, ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour, et ne vous dirigez pas vers une contrée semblable à celle-là ; lorsque vous en serez sorti, montez sur la montagne dans laquelle seule est le salut et qui s'appelle Jésus-Christ, à qui la gloire et l'empire appartiennent dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

trium, et respiciens retrorsum, aptus est regno Dei. » *Luc. ix, 62*. In Lege quoque scriptum esse reperimus, angelos ad Loth egredientem de Sodomis dixisse : « Ne respexeris retro, et ne steteris in tota regione ; in monte salvum te fac, ne forte comprehendaris. » *Gen. xv, 17*. Habes et hunc intellectum dignum Spiritu Dei : « Ne, inquit, respexeris retro, » id est, in priora extende. Dimisisti Sodomam, ne revertaris in Sodomam. Dimisisti vitia atque peccata, ne recedaris ad ea. Ne steteris in tota regione. Etiam si precedens imperium custodieris, de quo dicitur : « Ne respexeris retro, » non tibi sufficit ad salutem, nisi et consequens observaveris : « Ne steteris in tota regione ; » non enim expedit incipienti proficere, ut stet in regionibus Sodomorum. Et si Sodomam transcendisti et a Satana regione discedens, incipis liber esse supplicis, expedit ut salveris in monte. « Ne respexeris retro, » ne steteris in tota regione ; in monte salvum te fac, ne forte comprehendaris. » Si vis a Sodomorum ruina non comprehendi, ne revertaris retro, ne steteris in regione eorum, ne ad alia grege loca, sed cum inde discesseris, ascende in montem, in quo solo salus est, nomen Jesu Christi,

qui est gloria et imperium in secula seculorum. Amen.

HOMILIA UNDECIMA

Ab eo loco in quo scriptum est : « Hec mihi mea mater, » *Jerem. xv, 10*, usque ad locum in quo ait : « Si conversus fueris, restitutum te. » *Jerem. xv, 10*.

Medici corporum, agrotantibus assistentes et iuxta disciplinam artis sua volentes curare eos qui in infirmitatibus constituti sunt, vident tristitia, injuncta pertractant, et si alienis calamitatis merore proprio conficiuntur ; semper enim conversatio eorum in genitum, semper in curis est, nunquam cum letis consortium habent : omni vulneratis, cum his quorum carnes incommoedis variis delibantur, qui febribus astuant, qui dolore torquentur, jugi servitio peraverant. Et si quis eorum vult imploro medicinam, non indignatur, non obliviscitur propositi artis suae, postquam cum his fuerit quos sermo praefatus est. Haec ideo in proemio diximus, quia et prophetae medici quodammodo sunt animarum, et illuc semper ire jubentur, ubi languentes sint : « Non enim ne-

les docteurs éprouvent de la part des âmes qui ne veulent pas être guéries. Ils sont un objet de haine, parce que leurs prescriptions vont à l'encontre des caprices des malades, parce qu'ils interdisent les délices et les aliments dont ils ont fantaisie à des hommes affaiblis par le mal, mais qui ne veulent pas se nourrir comme leur infirmité l'exige. Et ces malheureux désobéissent aux médecins, ils les fuient, ils les repoussent avec des malédictions et des injures, ils agissent, en un mot, envers eux comme on le fait envers un ennemi déclaré. Ils ont horreur de leur venue comme de celle d'un ennemi, les accusent de n'avoir d'autre souci que celui de calculer leur traitement de manière à lui faire produire le plus de douleurs et de privations de vivres, ou celui de trouver le fer le plus aigu pour dépecer le corps; ils les exécutent comme auteurs de toutes leurs tortures, et ne veulent pas voir en eux les bienfaiteurs qui rendent la santé au prix de quelques souffrances.

Quand son peuple languissait dans les infirmités morales, Dieu lui envoyait les Prophètes pour le guérir. Jérémie fut un de ces médecins, reprenant les pécheurs et plein du zèle de les ramener des vices aux vertus; et ceux-ci, dont le devoir était d'écouter les paroles qui leur étaient adressées, loin d'agir ainsi, accusaient le Prophète devant des juges semblables à eux; ce qui fit que Jérémie passa sa vie au milieu des calomnies et des tristesses, plein de la sol-

licitude de porter remède à leur persévérance dans la mesure de ses forces. Parfois, à ces hommes qu'il n'a pu guérir encore de leur maladie invétérée, l'incrédulité, il parle ainsi: « Et j'ai dit: Je ne parlerai plus, je ne prononcerai plus le nom du Seigneur; mais j'ai senti alors comme un feu dévorant dans mes os, je me suis senti dissoudre de toutes parts, et je ne puis endurer plus longtemps ce supplice; » d'autres fois, se voyant sans cesse en butte aux malédictions, aux clameurs et aux injures: « Malheureux que je suis! » s'écrie-t-il; pourquoi m'avoir mis au monde, ô ma mère, pour être un homme de contradiction et de discord pour toute la terre? » Et comme les malades ont repoussé avec mépris ses sages prescriptions, en tout conformes à la science médicale, il ajoute: « Je n'ai pas été utile. » Puis, comme ses auditeurs n'ont pas voulu accepter les richesses spirituelles qu'il offrait de leur donner à intérêt, afin qu'après en avoir retiré de l'utilité, ils pussent rendre le fruit de celles qu'ils auraient reçues, il ajoute aussi: « Et personne ne m'a été utile. » Mais j'anticipe sur l'explication de ces paroles: « Je n'ai pas été utile, et personne ne m'a été utile. » Jérémie, xv, 10. Il y a deux versions de ce texte. Beau coup d'exemplaires portent: « Je n'ai pas été utile, et personne ne m'a été utile; » mais dans ceux qui sont plus corrects et plus conformes avec l'hébreu, on lit: « Je n'ai rien dû, et personne n'a été mon débiteur. » Il importe donc

cesse habent sani medicum, sed il qui se male habent. » Luc. ix, 31. Quod autem a deliciosis agrolantibus medici patiuntur, hoc sustinet propheta ac magistri ab his qui curari nolunt. Odio quippe habentur quasi precipientes adversum desideria languentium, quia prohibent delicias et cibis variis uti eos, qui cum sint infirmi, nolunt escis infirmorum vesci. Fugiant ergo inobedientes atque languentes medicos, et maledictis atque injuriis repellunt, eaque prorsus his faciunt, quae faciunt quis inimicis et hostibus suis. Abominantur enim eos quasi inimicos venire, quasi id tantummodo desiderantes, quomodo dolores et victus parcimoniam eis eorum dispositione nascentur, quomodo acutissimo ferro corpora secent, et execrantur eos quasi auctores tantorum cruciatuum, et non sanitatis quam ex doloribus redditur.

Populus igitur arotabat variis languoribus, et misit illis medicos prophetas Deus. Unus ex medicis et Jeremias fuit, corripiens peccatores, et convertere volens a vitiis ad virtutes. Illi vero cum deberent ea quae dicebantur audire, e contrario accusabant prophetam apud iudices similes sui. Ex quo factum est ut semper in calumniis et in tristitiis fuerit Jeremias, eorum perversitatis, quantum in se fuit, curam ge-

rens. Juxta propriam autem incredulitatem adhuc agrotantibus istiusmodi aliquando loquitur: « Et dixi: Non loquar, neque nominabo nomen Domini. Et factum est ut ignis ardens in ossibus meis, et dissolutus sum undique, et ferro non possum. » Aliquando autem videns se maledictis semper clamoribus et injuriis insectari: « Hen mihi, inquit, mea mater, ut quid me genuisti virum, qui iudicet et discernat omni terra? » Et quia arotantes bene consulentem et iuxta medicam disciplinam audire contempserunt: « Non profui, » inquit. Rursusque quis illo spiritalis pecunias commodante, auditores accipere noluerunt, ut utilitatem consequerentur, et fructum ex his quae acceptarent, redderent, ait: « Neque profui mihi quisquam. » Verum haec anticipans locutus sum, priusquam exponerem: « Non profui, neque profui mihi quisquam. » Jerem. xv, 10. Duplex quippe scriptura est; nam in multis exemplaribus continetur: « Non profui, neque profui mihi quisquam; » in his vero quae exemplaria veriora sunt et cum Hebraeis consonant, habetur: « Non debui, neque debui mihi quisquam. » Oportet igitur et id quod in usu est atque in Ecclesiis legitur, exponere; et hoc quod in Hebraeis codicibus invenitur, intactum non praeterire.

de commenter la leçon qui est en usage et qu'on lit dans les églises, et aussi de ne pas laisser passer inaperçue celle qui ressort du texte hébreu.

Jérémie prêcha les ordres de Dieu, et nul ne voulut écouter ses prédications. C'est pourquoi, comme un médecin qui a volontiers et avec empressement porté les remèdes aux malades, et qui les a vus se conduire, non pas d'après ses sages avis, mais d'après leurs caprices, il dit: « Je n'ai pas été utile, et personne ne m'a été utile. » Et, en effet, la vraie récompense de celui qui soigne, c'est de voir le fruit de son travail dans le rétablissement du malade, et la joie qu'il en ressent est un bien pour lui, selon ce qui est écrit ailleurs: « Heureux celui qui parle à des oreilles qui l'écoutent! » Cette utilité que le maître retire de ses auditeurs qui profitent de ses discours, puisqu'il bénéficie du fruit de leur salut, Jérémie voyait qu'il ne la retirait pas des Juifs, et il disait: « Personne ne m'a été utile; » car si mes paroles doivent tourner à l'avantage de mes auditeurs, et que mes auditeurs les repoussent, moi aussi je m'écrie: « Je n'ai pas été utile, et personne ne m'a été utile, » puisque je ne bénéficie pas de cette utilité qui échoit à celui dont le bonheur vient de ce qu'il parle à des oreilles qui l'écoutent. On peut encore entendre de cette manière: Quoiconque forme des disciples, s'il les rencontre bien doués et naturellement attentifs, les voit faire d'autant plus de progrès qu'il leur enseigne davantage, eux l'interrogeant et

multipliant les questions sur ce qu'il a dit: Quel est le sens d'un mot? quel est l'ordre des idées? quel est le sens général? Jérémie, que nul ne questionne, s'écrie: « Je n'ai pas été utile, et personne ne m'a été utile. »

Mais il nous reste l'autre version à expliquer, et nous avons à étudier ces mots: « Je n'ai été le débiteur de personne, et personne n'a été mon débiteur, » que portent les exemplaires plus corrects. « Celui qui a rendu à chacun ce qui lui est dû: le tribut à qui est dû le tribut, la crainte à qui est due la crainte, l'impôt à qui est dû l'impôt, l'honneur à qui est dû l'honneur; » Rom. xiii, 7; celui qui s'acquie envers tous de ce qu'il leur doit, ne demeurant redevable envers personne d'aucune obligation; par exemple, qui honore ses parents, les frères comme des frères, les enfants comme des enfants, les évêques comme des évêques, les prêtres comme des prêtres, les diacres comme des diacres, les catéchumènes comme des catéchumènes, — celui-là, dis-je, rendant à chacun ce qui lui est dû, ne demeure redevable envers personne d'aucune obligation. Mais celui qui doit rendre et qui ne rend pas, ne peut pas dire: je n'ai rien dû, puisqu'il ne paie pas alors ce qu'il doit. Pour ce qui suit: « Personne ne m'a rien dû, » voici comment il le faut comprendre: J'ai voulu leur donner à intérêt l'argent des trésors spirituels; mais ils ont détourné leurs oreilles de mes propositions, ils n'ont pas voulu m'écouter avec docilité, parce qu'ils m'auraient été redevables des paroles entendues. C'est

Prædicavit Jeremias mandata divina, nemo his quæ prædicabantur attendit. Quamobrem quasi medicus libens ac promptus medicamina languentibus tribuit, et illis non secundum artificium curantis, sed juxta voluntatem suam agentibus, dicit: « Non profui, neque profui mihi quisquam. » Quodammodo enim beneficium consequitur ipse qui curat, si fructum sui laboris in arotante conspiciat, et per lætitiâ mentis animæ ipsæ consequitur utilitatem, secundum illud, quod alibi dicitur: « Beatus qui loquitur in aures audientium! » Hanc igitur utilitatem quam consequitur magister ab auditoribus suis si proficiant audiendo, dum fructus ex salute eorum consequitur, quodammodo Jeremias videns de Judæis non habere se, dicit: « Non profui mihi quisquam. » Si enim debet auditoribus prolesse, quod loquitur, auditores vero quæ dicuntur, abjiciunt, et ego dico: « Non profui, neque profui mihi quisquam; » quia hanc utilitatem non sum consecutus, quam consequitur is qui beatus efficitur, dum in aures loquitur audientium. Potest autem et aliter intelligi. Quicumque discipulis præcipit, iste, si ingeniosos et audientes

naturæ habeat auditores, quanto plus præcipit, tanto plus proficit, illis interrogantibus et de eo quid dicit sæpe quærentibus, qui sit sensus in dicto, qui ordo, quæ scripti voluntas. Unde e contrario ait: « Non profui, neque profui mihi quisquam. »

Quia autem et aliâ nobis expositio residua est, propter exemplaria certiora, in quibus continetur: « Non debui, neque debui mihi quisquam, » et hunc locum consideremus. « Qui omnibus omnia restituit, cui vectigal vectigal, qui timorem timorem, cui tributum tributum, cui honorem honorem, » Rom. xiii, 7, et universis omnia representant, nulli debens aliquid officium, verbi gratia, honorans parentes, fratres ut fratres, filios ut filios, episcopos ut episcopos, presbyteros ut presbyteros, diaconos ut diaconos, fideles ut fideles, catéchumenes ut catéchumenes; si omnia omnibus reddat, nulli debet officium. Si vero reddere debet et non reddit, non potest dicere: « Non debui; » cum enim deberit, non exsolvit. Quod autem sequitur: « Non debui mihi quisquam, » sic intelligendum est: Ego quidem fenerari volui, et spirituales pecunias commodare; sed illi averterunt

pourquoi personne ne m'a été redevable de rien. Ainsi, quiconque écoute la parole, doit cette parole, et comme débiteur il est obligé en outre d'en payer les intérêts. Cela prouve qu'il est plus avantageux pour les auditeurs d'accueillir les paroles de la doctrine avec intérêt et de devenir débiteurs, que de ne pas les recevoir et de ne pas devoir. C'est contre ceux-ci que se retourne l'accusation du Prophète : « Personne n'a été mon débiteur. »

Ce que dit la prophétie : « Que je suis malheureux ! pourquoi m'avoir mis au monde, ô ma mère, pour être un homme de contradiction et de discord pour toute la terre ? » *Jérém.* xv, 10, ne convient pas, à mon sens, autant aux autres Prophètes qu'à Jérémie : beaucoup d'entre les Prophètes, pervertis d'abord, et convertis après avoir péché, ne commencèrent à prophétiser qu'à un certain âge, tandis que Jérémie eut le don de prophétie dès le sein de sa mère. L'Écriture nous fournit son témoignage à cet égard. Ce n'est pas à Isaïe qu'il fut dit : « Avant que je vous eusse formé dans le sein de votre mère, je vous connaissais, et avant que vous sortiez du sein de votre mère je vous avais sanctifié, et je vous ai établi Prophète sur les nations, » et qui répondit : « Je ne sais pas parler, parce que je ne suis qu'un enfant ; » mais une vision lui ayant été révélée, il s'écria : « Malheur à moi, je suis perdu ! parce que je suis un homme dont les lèvres sont impures et que j'habite au

milieu d'un peuple dont les lèvres sont pareillement souillées, et j'ai vu le Roi, le Seigneur des armées de mes propres yeux. En même temps, l'un des Séraphins vola vers moi, et il toucha mes lèvres, et il dit : Voilà que j'ai été vos iniquités et que j'ai purifié vos péchés. » *Isa.* vi, 5. Ce n'est donc qu'après avoir été purifié de ses péchés anciens qu'Isaïe devint digne de l'Esprit saint et prophétisa. Pour les autres, l'Écriture nous les montre tels qu'Isaïe. Jérémie fait exception : dès le berceau, plein de l'Esprit saint, il commença à prophétiser, et c'est pourquoi il dit — car il faut d'abord suivre le sens généralement reçu — « Malheureux que je suis ! pourquoi m'avoir mis au monde, ô ma mère, pour être un homme que juge et que contredit toute la terre ? »

Il y a pourtant un interprète qui, sur ce passage, émet l'opinion que le Prophète ne s'adresse pas à sa mère selon la chair, et qu'il s'adresse à celle qui engendra les Prophètes ; que c'est à cette mère des Prophètes, qui n'est autre que la Sagesse de Dieu, qu'il parle ainsi : « Malheur à moi, ô ma mère ! » comme s'il disait : Pourquoi m'avez-vous engendré, ô Sagesse ? Du reste, l'Écriture nous parle ailleurs aussi d'enfants de la Sagesse : « La Sagesse a perdu ses enfants. » Malheur à moi, ô ma mère, ô Sagesse ! c'est comme s'il disait : Pourquoi m'avoir engendré pour être un homme que jugent les autres ? Qui suis-je pour être né afin d'être

aures suas ab iis quæ dicabantur, neque voluerunt præbere se dociles, ut mihi deberent que audiebant. Ideo non debuit mihi quisquam. Si quis enim voluerit sermones qui dicuntur audire, debitor fit eorum, et quasi debitor etiam usuras reddere exigit. Ex quo magis expedit auditoribus accipere disciplinam verba cum honore et fieri debitores, quam non accipere, nec debere. Accusantur quippe tales, dicente propheta : « Non debuit mihi quisquam. »

Quod ait : « Heu mihi, mea mater, quare me genuisti virum, qui iudicet et discernat omni terra. » *Jerem.* xv, 10 ? non sic existimo convenire aliis prophetis ut Jeremie : multi siquidem prophetarum post aliquod spatium, primo mali, et jam post peccata conversi, prophetare coeperunt ; Jeremias vero a puero stumpsit vaticinationis exordium. Et hujus rei possumus de Scripturis accipere testimonium. Isaïas non audivit : « Antequam te plasmarem in utero, novi te, et antequam exires de vulva, sanctificavi te, et prophetam in gentibus posui te, » neque ait : « Nescio loqui, quia juvenis ego sum ; » sed, visio sibi revelata, ait : « Væ mihi misero, quoniam compactus sum, quia immunda labia habens in medio populi immunda labia habentis ego habito, et regem

Dominum Sabaoth vidi oculis meis, et missum est ad me unum de Seraphim, et tetigit labia mea, et dixit : Ecce abstuli iniquitates tuas, et peccata tua purgavi. » *Isa.* vi, 5. Pristina igitur peccata purgata sunt, et dignus effectus Spiritu sancto Isaïas prophetavit. De aliis quoque similia si quaeras, reperies. At non talis Jeremias : ab ipsis enim cunabulis Spiritu sancto plenus prophetare orsus est ; propter quod ait (secundum communem quippe sensum primum debemus exponere) : « Heu mihi, mater, quare me genuisti virum, qui iudicet et discernat ab omni terra ? »

Quidam autem hunc locum interpretans, ait prophetam non ad matrem corporalem hæc locutum fuisse, sed ad eam que generet prophetas, nec aliam esse matrem prophetarum, nisi Sapientiam Dei, ad quam ait : « Heu mihi, mater mea ! » quasi dicit : Cur me genuisti, o Sapientia ? Filios vero Sapientia et alibi legitimus, Scriptura dicente : « Amittit Sapientia filios suos. » Heu mihi, inquit, mater mea, Sapientia, quasi dicit : Cur me genuisti virum qui iudicet ? Quis ego sum qui in hoc natus sum, ut iudicet atque discernat propter increpationes, propter correptionem, propter magistratum, dum corrigitur nitor habitantes super terram ? Si Jeremias

jugé et séparé des autres à cause de mes remontrances, de la correction des pécheurs, du ministère que j'exerce en m'efforçant d'amender les habitants de la terre ? Si Jérémie dit : Pourquoi m'avoir engendré pour être un homme jugé et séparé de la terre ? nous ne pouvons expliquer ce que veut dire « toute la terre ; » car ce n'est point par toute la terre que Jérémie est jugé, à moins que, faisant violence au sens des Écritures, nous n'admettions que « toute la terre » est écrit au lieu de « toute la Judée. » Et en effet, sa prophétie, en ce temps-là, n'était pas répandue dans le monde entier. Mais peut-être en cet endroit, comme nous avons montré que cela était en bien d'autres, devons-nous entendre que Jérémie est nommé à la place de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous avons fait remarquer ce qui est écrit au début de ce livre : « Je vous ai établi prophète sur les nations, pour déraciner les royaumes, et renverser, et anéantir, et puis édifier et planter. » Or, Jérémie n'a pas fait cela ; c'est mon Seigneur Jésus-Christ qui l'a fait, lui qui a déraciné les royaumes du péché, et l'édifice de l'iniquité étant détruit, il a fait régner dans nos âmes la justice et la vérité. Comme tout cela convient mieux à Jésus-Christ qu'à Jérémie, ainsi pensé-je que plusieurs autres passages, et entre autre celui que nous étudions maintenant, doivent être rapportés à Notre-Seigneur.

Il faut examiner d'abord si notre Sauveur ne dit point par compassion pour les autres ce qu'il semblerait inconvenant et blasphématoire d'at-

tribuer au Seigneur : « Malheur à moi, ma mère ! » Pour le prouver, il faut apporter des témoignages qui ne puissent évidemment s'accommoder à nul autre qu'au Sauveur : comme lorsqu'il, à la vue de Jérusalem, il pleura et dit : « Jérusalem, Jérusalem, qui mettez à mort les Prophètes et qui lapidez ceux qui vous sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler vos enfants ! » etc. *Matth.* xxii, 37 ; ou encore ces paroles qui sont certainement de la bouche du Sauveur : « Malheur à moi, parce que je suis devenu comme le ganeur qui recueille des épis après la moisson ou des raisins après la vendange, lorsqu'il ne reste pas une seule grappe pour manger des raisins des premiers mûrs ! Malheur à moi, mon âme ! parce qu'on ne trouve plus d'homme qui révère Dieu sur la terre, et qu'il n'y a plus d'homme qui corrige les autres ! Tous sont jugés dans le sang. » *Mécl.* vii, 1, 2. Il est venu pour recueillir les fruits, et à cause du grand nombre des pécheurs, comme s'il ne trouvait qu'un épi de la moisson, il s'écrie : « Malheur à moi ! je suis devenu semblable au ganeur qui ramasse un épi après la moisson ! » Il est venu vendanger les grappes de raisins dans les hommes, et trouvant que les crimes ont ravagé la vigne, il s'écrie encore : « Des grappillons après la vendange, alors qu'il ne reste plus à manger une seule grappe des raisins les premiers mûrs ! » En un autre endroit, il tient un langage semblable au Père : « Quelle utilité à mon sang, puisque je descends dans la corruption ? » De quoi ai-je servi au x

dicat : Cur me genuisti virum qui iudicet ; et discernat terra ? non possumus exponere quid sit, « omni terra ; » neque enim ab omni terra djudicatur Jeremias, nisi forte violenter Scripturas trahentes, dicamus positum esse, « omni terra, » pro omni Judæa. Necdum quippe prophetia ejus illo tempore in universam terram pervenerat. Nisi forte, sicut et in aliis multis locis ostendimus Jeremiam pro Domino nostro Jesu Christo positum, sic et in presenti loco interpretemur. Adnotavimus in principio hujus libri dictum : « Prophetam in gentibus posui te, regna eradicare, et subvertere, et disperdere, et edificare, et plantare. » Porro Jeremias ista non fecit, sed Dominus meus Jesus qui eradicavit regna peccati, et edificationes nequitiæ subversa, fecit in animabus nostris justitiam veritatemque regnare. Quomodo igitur magis illa conveniant Christo quam Jeremie, sic arbitror et alia plura et hæc que nunc dicuntur ad Dominum sunt referenda.

Et primo quidem videndum est an possit id quod incongruum et blasphemum videtur esse si referatur ad Dominum, id est : « Heu mihi, mater, » Salvator

noster dicere miserans alios. Ad quod probandum exhibenda sunt testimonia, que manifeste nulli alii apta sint nisi Salvatori : quomodo videns Jerusalem feverit super eam, quia dixerit : « Jerusalem, Jerusalem, que occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, » *Matth.* xxii, 37, et reliqua ; nec non et illa que manifeste a Salvatore dicuntur : « Heu mihi, quoniam factus sum sicut qui colligit stipulam in messe, et sicut racemos in vindemia, cum non superis botros ad manducandum vine primitiva. Heu mihi, anima, quia passus reversus a terra, et qui corrigat inter homines non est. Omnes in sanguine judicantur. » *Mécl.* vii, 1. Venit enim ut meteret fructus, et quasi stipula in segete reperta propter plurimos peccatores, ait : « Heu mihi, quoniam factus sum sicut qui colligit stipulam in messe ! » Venit vindicare botros vine in hominibus, et in messe sceleribus inventis, dicit : « Et sicut racemos in vindemia, cum non superis botros vine ad manducandum primitiva. » In alio quoque loco similia his ad Patrem loquitur dicens : « Que utilis in sanguine meo, dum des-

hommes, qui n'ont même pas bénéficié de mon sang que j'ai répandu pour leur salut? Quelle utilité dans mon sang, dans ma descente des cieux, dans ma venue sur la terre, dans ma soumission à tous les outrages, dans mon abaissement à porter un corps humain? Qu'a-t-il été fait de digne de tous ces sacrifices parmi les hommes? « Quelle utilité dans mon sang, puisque je descends dans la corruption? Est-ce que la poussière publiera vos louanges ou annoncera votre vérité? » De ce genre est ce que nous lisons dans Jérémie : « Malheur à moi! ma mère, pourquoi m'avez-vous mis au monde? » Ce n'est pas conformément à sa nature de Dieu que le Sauveur dit : « Malheureux que je suis, ma mère! » mais en tant qu'il est homme, comme il tient dans Michée ce langage : « Malheur à moi, mon âme, parce que tous les hommes pieux ont disparu de la terre! » C'est l'âme de l'homme qui est troublée et qui est triste jusqu'à la mort, et ce n'est pas le Verbe qui était Dieu au commencement, qui ne s'attriste jamais, qui n'est jamais troublé, qui n'a jamais dit : « Malheur à moi! » ce n'est pas le Verbe qui endure la mort, et c'est Jésus homme qui est soumis à toutes les souffrances, comme nous l'avons expliqué souvent.

« Pourquoi m'avoir engendré pour être un homme jugé et séparé pour la terre? » *Mich.* vii, 2. Qu'on songe aux martyrs condamnés en tous lieux et dans toutes les Eglises, entraînés au

tribunal, et l'on verra comment Jésus-Christ est condamné en chaque martyr. C'est lui-même, en effet, qui est jugé en ceux qui donnent leur témoignage à la vérité; et c'est ce que notre foi nous montre, puisque Jésus-Christ ne dit pas que c'est celui qui est dans les fers pour lui qui est en prison, que c'est celui qui endure la faim qui a faim, que c'est celui qui supporte la soif qui a soif; il dit qu'il souffre lui-même toutes choses : « J'étais en prison, » dit-il, « et vous êtes venu à moi, j'avais faim et vous m'avez nourri, j'avais soif et vous m'avez donné à boire. » *Matth.* xvi, 36. C'est pourquoi quand un chrétien est condamné, pourvu toutefois que ce soit pour une autre chose et pour ses crimes, c'est Jésus-Christ qui est condamné en lui. C'est ainsi que Jésus est condamné dans toute la terre, toutes les fois qu'un de ses fidèles est condamné pour lui. Ce n'est pas seulement devant les juges séculiers et les puissances des tribunaux qu'il est mis en cause : quand un chrétien est calomnié et qu'on lui suscite une querelle, alors aussi c'est Jésus-Christ qui est jugé injustement.

« Pourquoi m'avoir mis au monde pour être un homme jugé et contredit dans toute la terre? » Nous pouvons encore entendre en un autre sens comment Jésus est jugé et condamné dans toute la terre. Quel méchant ne condamne pas la religion chrétienne? quel infidèle tout au moins ne l'attaque pas en passant? qui des

cendo in corruptionem? » Quid tantopere hominibus proli, qui nec in sanguine meo, quem fudi pro eorum salute, profecerunt? quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo de cœlis, dum venio in terram, dum contumeliis affector [forte afficior], dum porto corpus humanum? quid his omnibus dignum inter homines perpetratum est? « Que utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem? Numquid confitebitur tibi pulvis, aut annuntiabit veritatem tuam? » Tale ergo est quod in Jeremia dicitur : « Heu mihi, mater mea, quare me genuisti virum? » Non juxta quod Deus Salvator est, dicit : « Heu mihi, mater, » sed juxta id quod homo est, sicut in alio propheta : « Heu mihi, » inquit, « anima mea, quia reverens perii a terra. » Anima autem hominis est que conturbatur et tristis est usque ad mortem, non Verbum quod erat a principio apud Deum, quod nunquam morietur, nunquam turbatum est, nunquam dixit : « Heu mihi » : neque enim Verbum [al. Sermo] sustinet mortem, sed homo qui istos patitur affectus, ut sepe exposuimus.

« Quare me genuisti virum, qui judicet et discernat omni terræ? » *Mich.* vii, 2. Si consideres ubique martyres condemnatos et de singulis Ecclesiis exhi-

bitos ad tribunal, videbis quomodo per singulos martyres Jesus Christus condemnatur. Ipse enim est qui in perhibentibus veritati testimonium judicatur : et hoc fideliter suscipies [al. suscipiens], quia non te dixerit esse in carcere, cum fueris in carcere; non te esurire, cum esuriteris; cum sitieris, non te sitire, sed semetipsum. « In carcere, » inquit, « fui et venisti ad me, esurivi et dedisti mihi manducare, sitiivi et potastis me. » *Matth.* xvi, 36. Itaque si condemnatur etiam Christianus, non pro alia tamen re, neque pro scelere suis, sed pro hoc tantum quod Christianus est, Christus est qui condemnatur. Ex quo efficitur, ut in omni terra condemnatur Jesus, quotiescumque is addicitur, qui pro eo condemnatur. Non solum autem apud iudices sæculi et tribunalium potestates Christus addicitur, sed etiam si calumniatus Christianus ab aliquo paliiatur [al. peritur et provocatur], et provocatur ad litem, tunc quoque Christus dicitur injuste.

« Quasi quem me genuisti virum, qui judicet et discernat omni terræ. » Possumus et aliter intelligere quomodo Jesus condemnatur et dicitur in omni terra. Quis improborum non condemnat Christianam religionem? quis gentilium saltem transitorio

Juifs ne médit pas des chrétiens? qui des philosophes? qui d'entre les ignorants? Partout Jésus-Christ est condamné et contredit; et les uns le condamnent, tandis que les autres ne le condamnent pas. Si vous ne le condamnez pas, il est votre hôte, vous lui ouvrez la porte et il entre chez vous; vous croyez en lui et il mange avec vous. Au contraire, si vous entendez parler de la religion chrétienne et que vous ne la receviez point, vous ne faites pas autre chose que condamner Jésus-Christ comme menteur, comme séducteur des hommes, comme entraînant le monde dans l'erreur. « Vous m'avez mis au monde comme un homme qui sera jugé et contredit dans toute la terre. » Tous ceux qui n'ont aucune foi en lui le condamnent; qui-conque croit en lui et hésite encore, le juge. Jésus-Christ endure donc ces contradictions chez les hommes : les incrédules le condamnent, les tièdes le jugent. Si vous portez l'image de l'homme céleste, si vous vous êtes dépouillé de l'image de l'homme terrestre, vous n'êtes plus une terre qui le condamne, ni une terre dans laquelle il est jugé et mis en cause. *I Corinth.* xv, 49.

« Ma force a défailli en ceux qui me couvrent de malédictions. » *Jérém.* xv, 10. L'Apôtre enseigne que notre Sauveur a été crucifié, en égard à la faiblesse humaine. Le témoignage d'Isaïe abonde dans le même sens : « Seigneur, qui a cru à notre parole, et à qui votre bras a-t-il été révélé? Il sera annoncé devant lui comme un

nouveau-né, comme un rejeton dans une terre sèche. Il est sans beauté et sans éclat; nous l'avons vu, et il n'avait ni éclat, ni beauté, et il nous a paru un objet de mépris et de faiblesse, en comparaison des enfants des hommes; un homme de blessures et de douleurs, qui sait ce que c'est que souffrir; son visage a été en aversion, il paraissait méprisable, et nous n'en avons fait aucune estime. C'est lui qui porte nos péchés et qui s'est chargé de nos douleurs; et nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié. Et cependant, c'est pour nos iniquités qu'il a été percé de plaies et qu'il a été brisé. Le châtimement qui devait nous procurer la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses meurtrissures. » *Isa.* lxxi, 1, et *seqq.* Il s'est donc chargé des infirmités causées par nos péchés, il nous a portés sur ses épaules, il est venu vers ceux qui le couvraient de malédictions, et sa force a défailli à cause de ceux qui le couvraient de malédictions quand il descendait des cieux. Car en même temps il prenait la forme et la nature de serviteur, le Verbe fait chair s'abaissantait lui-même, et c'est conformément au sens de ce témoignage de l'Apôtre : « Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur, » *Philipp.* ii, 7, qu'il dit ici : « Ma force a défailli en ceux qui me couvrent de malédictions. »

« Voyons encore, lui-même nous accordant

non exendit eam? quis Judæorum non de Christianis loquitur? quis de philosophis? quis de imperitis? Ubique Christus condemnatur atque discernitur; et ab aliis quidem condemnatur, ab aliis non condemnatur. Si autem non condemnatur, excipitur [al. excipitur], aperis [al. aperies] ei ostium et ingreditur [al. ingreditur] ad te; credis in eum, vescitur tecum. Si vero de religione audiens Christiana non susceperis [al. ceperis] eam, nihil aliud facis [al. facies] quam condemnas [al. condemnabis] Jesum, ut mendacem, ut seductorem hominum, ut in errorem mundum detrahentem. « Quasi quem me genuisti virum, qui judicet et discernat omni terræ. » Quicumque penitus ei non credunt, condemnant illum. Qui autem credunt, et adhuc ambigunt, djudicant illum. Duo igitur apud homines Christus perperitur : ab incredulis condemnatur, ab ambigentibus discernitur. Si portas imaginem celestis, deposita imagine terreni, non es terra condemnans eum, neque terra in qua judicatur atque discernitur. *I Cor.* xv, 49.

« Virtus mea deficit in his, qui maledicunt mihi. » *Jerem.* xv, 10. Apostolus loquitur de Salvatore nostro, qui crucifixus ex infirmitate sit. Qui prophetas similia testatur dicens : « Domine, quis credidit au-

ditini nostro, et brachium tuum qui revelatum est? Annuntiabitur eorum eo sicut infans, sicut radix in terra sitiens. Non est species ei neque gloria; vidimus eum et non habebat speciem neque formam, sed species ejus inonorata et deficiens circa filios hominum. Homo in plaga et dolore, sciens ferre infirmitatem, quia aversa est facies ejus, deprellatus est nec computatus. Hic peccata nostra fert, et pro nobis dolet, et nos existimavimus in doloribus eum esse, et in plaga et in vexatione. Ipse autem vulneratus et infirmatus est propter iniquitates nostras. Doctrina pacis nostræ super eum, livore ejus sanati sumus. » *Isa.* lxxi, 1 *seqq.* Igitur suscepit infirmitates peccatorum nostrorum, et portavit nos et venit ad eos qui maledicebant sibi, et virtus ejus deficit ab eis qui maledicebant et celestibus descendentes. Simul enim et assumpsit servi formam, Verbum caro factum exinanivit se, et juxta Apostolum dicitur : « Exinanivit seipsum formam servi accipiens, » *Philipp.* ii, 7, nunc quoque loquitur : « Virtus mea deficit in his qui maledicunt mihi. »

Videamus autem, ipso nobis tribuente sensu et sermone, si possumus et aliud quid manifestis ab eis que dicta sunt dicere. « Erat lux vera que illu-

le sens et le don de l'exprimer, s'il est possible de donner une explication plus claire de ce qui est écrit ici : « Il était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. » *Joan.* 1, 9. Le Fils de Dieu est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Quiconque est raisonnable devient participant de la vraie lumière. Or, tout homme est raisonnable, et cela étant, la force de la raison augmente chez les uns et diminue chez les autres. L'âme pleine de vices et esclave des passions nous fait voir comment la force du Verbe défailloit en elle; l'âme sainte et juste nous donne le spectacle de la force de Dieu progressant et croissant en elle de jour en jour, et se montre digne qu'on lui applique ce que l'Évangile a écrit de Jésus. Car ce n'est pas seulement en lui-même que « Jésus grandissait en sagesse, et en âge, et en grâce devant Dieu et devant les hommes. » *Luc.* 11, 52; c'est en chacun qui progresse en sagesse, en âge et en grâce, que Jésus grandit en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. La parole du Fils de Dieu, Verbe-Dieu, habitant dans celui qui disait : « Malheur à moi, ma mère ! » etc., s'exprime maintenant ainsi, conformément à la nature de sa majesté : « Ma force a défailli dans ceux qui me couvrent de malédictions. » Qui-conque couvre de malédictions le Verbe, reçoit aussitôt la parole et tombe sous les châtements; la force de Jésus-Christ défailloit en lui, parce que sa raison diminue. Dans quiconque, au con-

traire, bénit et accueille Jésus, la force de Jésus fait l'inverse de ce qu'elle a fait dans ceux qui le couvraient de malédictions, et, comme elle avait défailli dans ceux qui le couvraient de malédictions, elle croit dans ceux qui le bénissent.

« Qu'elle se fasse en eux, Seigneur, et qu'elle les dirige, si je ne me suis pas présenté devant vous au temps de leurs maux... » *Jérém.* xv, 11. Qu'est-ce à dire : « Ainsi soit-il, Seigneur ? » explique qui pourra le sens d'après les mots. Pour diriger ceux-là mêmes qui me couvraient de malédictions, que votre force, Seigneur, qui avait défailli en eux, soit en eux, lorsque, revenus à la pénitence, après m'avoir persécuté de leurs persécutions, ils auront commencé de marcher dans la droite voie. « Qu'elle se fasse en eux, Seigneur, et les dirige, et si je ne me suis pas levé devant vous... » Il donne la raison pour laquelle il sollicite la direction et la vertu pour ceux qui le couvraient de malédictions : « Et si je ne me suis pas levé devant vous au temps de leurs maux... » La victime de propitiation pour nos péchés s'est faite notre avocat auprès du Père, *1 Joan.* 1, 2, et elle l'a prié pour nous au temps de nos maux; elle ne s'est pas faite notre avocat après le temps de notre affliction, mais c'est lorsque nous étions encore pécheurs que Jésus-Christ est mort pour nous. « Si je ne me suis pas présenté devant vous au temps de leurs maux et au temps de leur tribulation, que l'ennemi se lève; mais je me suis

Virtus quippe Jesu defecit in eo, cum ratio minuitur. Si quis e contrario benedixerit et receperit Jesum, virtus ejus diversa, quam est in maledicentibus ei passa, perpetitur, ut enim in maledicentibus defecerat, sic in benedictibus crescit.

« Fiat, Domine, dirigentibus eis; si non astiti tibi in tempore malorum eorum. » *Jerem.* xv, 11. Quid est hoc quod dicitur : « Fiat, Domine, » qui potest ex ipso sermone consideret. Illis ipsis, Domine, dirigentibus, qui maledicebant mihi, virtus que deficiebat in eis, fiat in eis, cum ad penitentiam conversi post maledicta quibus me persequebantur, ambulare coperint rectam viam. « Fiat, Domine, dirigentibus eis, si non astiti tibi. » Reddit rationem quare, his qui maledicebant sibi, postulat directionem atque virtutem dicens : « Si non astiti tibi in tempore malorum eorum. » Astiti Patri propitiatio pro peccatis nostris, *1 Joan.* 1, 2, et deprecatus est cum in tempore malorum nostrorum; neque enim astitit post tempus afflictionis nostre, sed cum adhuc peccatores essemus, Jesus Christus pro nobis mortuus est. « Si non astiti tibi in tempore malorum eorum, et in tempore tribulationum eorum, exurgat inimi-

présenté pour eux. » Notre ennemi, c'est le démon, qui nous tenait dans la tribulation, et nous opprimait du joug de sa servitude; c'est contre lui que le Sauveur a pris notre cause en main devant le Père, et, nous délivrant de la captivité, il nous a rendus à la liberté.

Ce langage, que le Seigneur a tenu prophétiquement, le Prophète peut aussi l'avoir tenu pour le peuple, et au temps de leurs maux, c'est contre le peuple, qui avait été accusé par le Sauveur ou par le Prophète, que Dieu répond en ces termes : « C'est du fer et une cuirasse d'airain que votre vertu dure, indomptable, qui ne cherche pas à être amoillie et qu'on ne saurait étendre. » *Jérém.* xv, 12. C'est du fer et une cuirasse d'airain que votre vertu, c'est-à-dire une vertu maudite, coupant, partageant et mettant dans le désordre ce qui est arrangé avec harmonie. « J'abandonnerai au pillage vos richesses et vos trésors, sans que vous en receviez aucun prix. » *Jérém.* xv, 13. Dieu, à cause de leurs péchés, abandonne au pillage leurs trésors. S'agit-il de ceux qu'ils ont amassés sur la terre? car tout homme amasse un trésor sur lui; s'il est pécheur, sur la terre, et s'il est juste, dans le ciel. Tel est l'enseignement de l'Évangile. Ou bien le texte signifie que Jérémie étant un trésor, un autre trésor Isaïe, et Moïse et les autres autant de trésors, Dieu leur a ôté ces trésors, et il nous les a donnés à nous par Jésus-Christ, qui a dit : « Le royaume de Dieu

vous sera ôté, et il sera donné à un peuple qui en produira les fruits. » J'abandonnerai vos trésors au pillage à cause de vos péchés, cela veut dire que le Seigneur nous a donné les trésors de ce peuple, parce que les enseignements de Dieu lui ayant été d'abord confiés, c'est à nous qu'ils ont été transmis ensuite, et c'est ainsi que cette prophétie : « Le royaume de Dieu vous sera ôté, et il sera donné à un peuple qui en produira les fruits, » est accomplie, comme nous l'avons affirmé déjà. Ce n'est pas que les Écritures leur aient été prises, puisqu'ils ont encore la Loi et les Prophètes et les volumes des textes sacrés; mais ils ne les comprennent pas. C'est ainsi que le royaume de Dieu leur a été ôté, puisque Dieu leur a ôté le sens de l'Écriture. L'interprétation de la Loi et des Prophètes a pris fin pour eux : ils les lisent sans les comprendre. Après l'avènement du Seigneur s'est accomplie cette prophétie : « Dites à ce peuple : Vous écouteriez de vos oreilles et vous n'entendrez point, vous regarderez de vos yeux et vous ne verrez point, car le cœur de ce peuple s'est appesanti; » *Matth.* xii, 14; et aussi celle d'Isaïe. « Le Seigneur va ôter de la Judée et de Jérusalem le courage et la vigueur, tous les gens de cœur et tous les hommes de guerre, tous les juges, les prophètes, les arbitres, les plus sages des architectes et les auditeurs intelligents. » *Isa.* iii, 1. Voilà tout ce que Dieu leur a ôté pour nous le livrer à nous, qui sommes

ergo astiti tibi pro eis. » Quis autem est inimicus noster, nisi Zabolus, qui tribulabat nos, et jugo servitutis premebat; adversum quem astitit Patri Salvator, et de captivitate nos liberans, reddidit libertati.

Hæc propheticè Dominus dixerit. Potest autem et propheta eadem dixisse pro populo et in tempore malorum eorum. Super quem reponit Deus, et loquitur ad populum, qui a Salvatore sive propheta fuerat accusatus, dicens : « Ferrum et opertorium æreum virtus tua dura, indomabilis, que molli non quatit, que vix producat. » *Jerem.* xv, 12. Ferrum et opertorium æreum virtus tua, id est secans et dividens, et bene composita disturbans, maledicta virtus. « Divitias tuas et thesauros tuos in deprædationem dabo gratis. » *Jerem.* xv, 13. Concedit Deus, et dat eos commutationem propter peccata eorum. Utrumque hos quos sibi in terra thesaurizaverint? unusquisque enim hominum thesaurizat sibi; si est peccator, in terra; si justus, in celo, ut nos docuit [al. docet] Evangelium. Aut [al. an] quod dicit istianmodi est : Ecce unus thesaurus Jeremias, alius thesaurus est Isaïas; thesaurus erat et Moyses, et reliqui. Hos thesauros abstulit Deus a populo, et per Christum qui dixit : « Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus, » largitus est nobis. Dabo

ergo propter peccata tua thesauros tuos in deprædationem. Debit nobis thesauros illius populi Dominus, quia primum illis credita sunt eloquia Dei, et nobis deinceps attributa. Idque quod scriptum est : « Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus, » *Matth.* xvi, 42, asserimus [al. asserimus] jam esse completum. Non quod Scriptura ab eis ablata sit, habent quippe legem et prophetas, habent volumina divinarum litterarum; sed quod non intelligant ea. Atque ita regnum Dei ablatum est ab eis, dum Scripturæ sensus auferunt. Cessavit apud eos legis et prophetarum interpretatio : legunt omnia, et non intelligunt. Expleti [al. jam] est illa post adventum Domini propheta : « Dic populo huic : Auditione audietis et non intelligetis, et cæcæntes vidibitis et non scietis, incersassunt enim cor populi hujus; » *Matth.* xiii, 14; necnon et illud quod ab Isaïa dicitur : « Auferet Dominus a Judæa et ab Jerusalem validum et validam, gigantem et hominem bellatorem, et iudicem, et prophetam, et arbitrum, et prudentem architectum, et sapientem auditores. » *Isa.* 11, 1. Hæc omnia abstulit ab illis Deus, et nobis qui ex gentibus sumus, si tamen accipere voluerimus, tradidit.

« Et thesauros tuos in deprædationem dabo, com-

d'entre les Gentils, si toutefois nous voulons l'accepter.

« J'abandonnerai au pillage et à d'autres mains, dans tous vos confins, vos trésors, à cause de la multitude de vos péchés. » En d'autres termes : Vous avez perdu toutes ces richesses à cause des péchés qui ont débordé au-delà de tous vos confins ; car il n'y a pas une frontière de ce peuple par-dessus laquelle ses crimes n'aient débordé, et il ne pouvait en être autrement, puisqu'il met tout en œuvre pour mettre à mort la justice, le Christ étant la justice ; pour mettre à mort la sagesse, le Christ étant la sagesse ; pour mettre à mort la vérité, le Christ étant la vérité. C'est donc bien à cause de leurs clameurs sanguinaires contre le Fils de Dieu qu'ils ont perdu tous leurs trésors. Aussi, quand Jésus-Christ mon Seigneur ressuscita, il ne se montra plus à ses bourreaux, mais il se fit voir victorieux d'entre les morts seulement à ceux qui croyaient en lui. « Je vous livrerai à la servitude entre les mains de vos ennemis sur une terre que vous ne connaissiez point. » *Jérém.* xv, 4. Le peuple juif a été en servitude chez ses ennemis et il a été dispersé dans le monde entier qu'il ne connaissait pas. « Parce que le feu de ma fureur s'est allumé, et qu'il vous embrasera de flammes. »

Après tout ce que nous avons expliqué et les menaces adressées au peuple, celui qui a commencé de prier plus haut, achève sa prière en ces termes : « Seigneur, vous me connaissez, sou-

venez-vous de moi, visitez-moi, et ne me défendez pas avec tant de patience contre ceux qui me persécutent. » *Ibid.* 13. Ce langage peut être attribué au Prophète, qui souffrait la persécution de la part de ceux qu'il reprenait, et dont il était devenu l'ennemi, en proclamant la vérité qu'ils ne voulaient pas entendre ; on peut aussi le prêter au Sauveur, qui a enduré la persécution du peuple jusqu'à la croix, « non pas avec tant de patience. » Qu'est-ce à dire : « Non pas avec tant de patience ? » Vous avez eu toujours de la longanimité pour les fautes de ce peuple ; n'avez plus de longanimité pour la sévérité avec laquelle il s'est élevé contre moi. Et Dieu, en effet, cessa d'être patient ; il suffit de se rapporter au temps de la passion du Seigneur et de la ruine de Jérusalem, quand elle fut détruite de fond en comble, pour voir comment Dieu ne traita plus les Juifs avec patience. Depuis la quinzième année de Tibère César jusqu'à la destruction du temple, on compte quarante-deux ans, parce qu'il fallait qu'un petit laps de temps fût accordé, à cause de ceux qui devaient croire par les paroles et les miracles des Apôtres.

« Vous savez que c'est à cause de vous que j'ai souffert les opprobres de la part de ceux qui méprisent vos discours. » Il peut se faire que ces paroles soient du Prophète, dont le peuple méprisait les prédications et qui a dit ailleurs : « Je suis devenu l'objet des railleries

mutationem propter omnia peccata tua in omnibus finibus tuis. » Quod dicit tale est : Ista omnia propter peccata tua, que in universos fines tuos provenerunt, tibi perditia sunt. Nullus quippe finis illius est populi, qui non peccatis ejus repletus sit ; nec poterat non omnia peccata eorum finis repleri qui, quantum in se fuit, interfecere [al. eo interfecit] justitiam, si est Christus justitia, interfecere sapientiam, si est Christus sapientia, interfecere veritatem, si est Christus veritas. Unde propter crudelitate contra Filium Dei acclamations hęc omnia perdidit. Et resurgens Dominus meus Jesus Christus non apparuit ultra interfectoribus suis, sed tantum erudentibus sibi ex mortuis victis ostensus est. « Et dabo te in servitum inimicis tuis, in terram quam nesciebas. » *Jerem.* xv, 4. Servivit populus Judæorum inimicis suis, et dispersus est in terram quam ignorabat. « Quoniam ignis accensus est in ira mea, super vos ardebit. »

Post ista que exposuimus, et comminationis verba ad populum, ille qui superius oraverat, complet orationem, et prioribus que sequuntur, adjungit : « Tu cognovisti, Domine, memor esto mei, et visita me ; innocens enim me feci a persecutoribus me non in pa-

tientia. » *Ibid.* 15. Et prophetes potest hoc dicere, persecutionem passus ab his quos increpabat, qui veritatem audire volebant, inimicos quippe eis factus est vera dicens. Potest autem et Salvator hęc dicere, usque ad crucem persecutionem passus a populo. « Non in patientia. » Quid est hoc quod ait : « Non in patientia ? » Longanimitas fuisse semper huic populo delinquenti ; sed enper hoc quod ante adversum me erexit temeritatem suam, non esse longanimitas. Et revera non fuit patientes Deus ; si enim consideres [al. consideras] tempora passionis Domine, et ruina Jerusalem, quando subversa est, videbis quomodo non in patientia abusus sit eis Deus. A quinto decimo quippe anno Tiberii Cesaris usque ad subversionem Templi numerantur anni quadraginta duo ; quis oportuerat modicum aliquid interesse temporis in penitentiam derelinqui, propter eos qui per signa atque portenta apostolorum credituri erant.

« Scilo quomodo accipi propter te opprobrium a contententibus sermones tuos. » Potest fieri ut prophetes hoc dicat contemptus a populo peccatore super his que predicabat ; ait quippe et alibi : « Complevi dies meos in irrisione. » *Jerem.* xx, 7. Opprobrium ergo patitur ab his qui sermones Dei audire

pendant tous les jours de ma vie. » *Jérém.* xx, 7. Il souffre donc l'opprobre de la part de ceux qui refusent d'entendre les enseignements de Dieu, qu'il prie de lui envoyer son secours : « Vous savez que c'est à cause de vous que j'ai souffert l'opprobre de la part de ceux qui méprisent vos préceptes. Amenez la fin sur eux. » *Jérém.* xv, 16. Le Prophète peut parler ainsi, mais ce langage convient mieux au Sauveur, dont la passion fut suivie de la ruine de Jérusalem et du massacre du peuple juif. Et maintenant, les Prophètes ayant beaucoup souffert dans leur mission de porter la parole et les réprimandes divines, qu'ils transmettaient au peuple, j'ai le devoir de tirer un court enseignement de leur vie pour mes auditeurs, au sujet des promesses qui leur étaient faites et de notre volonté de les partager, afin que, dans la mesure de nos forces, si nous voulons parvenir au repos avec les Prophètes, nous ne négligions rien pour imiter leurs œuvres. J'explique ainsi ma pensée : Il m'arrivera souvent de faire cette prière : Dieu tout-puissant, donnez-nous part avec les Prophètes, part avec les Apôtres de votre Christ, faites que nous soyons trouvés sur les traces de votre Fils unique. En parlant ainsi, comprenons-nous bien ce que nous demandons ? En réalité, c'est comme si nous demandions : Faites que nous soyons pris en haine comme le furent les Prophètes, inspirez-nous des discours tels qu'ils nous attirent les persécutions, accordez-nous de tomber dans les mêmes calamités qu'endurèrent les Apôtres.

contemnunt, et deprecatur ut Dei habeat auxilium dicens : « Scito quomodo acciperim propter te opprobrium a contententibus sermones tuos. Consumma [al. contemnunt] eos. » *Jerem.* xv, 16. Prophetes potest hoc dicere, sed magis convenit Salvatori, cujus post passionem venit consumptio Jerusalem et interfecio populi Judæorum. Post hęc, quia multa passi sunt prophete propter legationem verbi et increpationes Dei, quis ad populum proferebant, oportet audire pauca commoneri de vita eorum, atque promissis, et nostra voluntate, ut juxta possibilitatem virum, si volumus requiem consequi cum prophetis, etiam opera eorum facere nitamur. Quod antem loquor istummodi est. Frequenter in oratione dicam : Deus omnipotens, da nobis partem cum prophetis, da cum apostolis Christi tui, tribue ut inveniamur ad vestigia Urigeniti tui. Hęc loquentes non sentimus qua petimus ; re enim hoc dicimus : Fac nos sic odio haberi, ut odio habiti sunt prophete, et da nobis verba talia super que persecutionem patiamur ; da in istas incidere calamitates quas apostoli sustulerunt. Dicere quippe : Da mihi partem

Dire : Donnez-moi ma part avec les Prophètes, et ne voulez point souffrir ce que les Prophètes ont souffert, c'est le comble de l'injustice ; rien n'est contre l'équité comme de dire : Donnez-moi ma part avec les Apôtres, et de ne point répéter avec Paul, du fond du cœur : « Dans les plus rudes travaux, au milieu des tortures, et bien souvent au fond des cachots et près de la mort, » il *Corinth.* xi, 23, et tous les autres maux.

Par conséquent, si nous voulons nous reposer avec les Prophètes, examinons leur vie, pour y voir comment, parce qu'ils reprenaient et réprimandaient les pécheurs, ils étaient jugés et condamnés : « Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils sont morts par le tranchant de l'épée ; ils étaient vagabonds, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, abandonnés, affligés, persécutés, errants dans les déserts. » *Hebr.* xi, 37. Au temps où il y avait de nombreuses synagogues en Israël, eux néanmoins se cachaient dans les déserts, dans les montagnes, dans les antres et dans les cavernes des rochers. Qu'est-ce donc à dire ? Quiconque veut imiter les exemples des Prophètes, qu'il reprenne et accuse les pécheurs, et aussitôt il méritera la haine, aussitôt on le clouera, aussitôt on lui tendra des pièges. C'est ce qui arrive fréquemment aujourd'hui encore dans les Eglises. Quelqu'un commet-il un péché ? celui qui est à la tête des fidèles et qui dirige la discipline ecclésiastique le rejette de la congrégation des saints : sur l'heure, le pécheur par-

eum prophetis, nolentem pati id quod prophete omnium injustissimum est ; dicere : Da mihi partem cum apostolis, nolentem ex affectu Pauli vero loqui : « In laboribus plurimum, in plagis abundanter, in carceribus supra modum, et in mortibus sæpe. » *II Cor.* xi, 23, et reliqua omnia, est iniquissimum.

Si itaque volumus requiescere cum prophetis, consideremus vitas prophetarum, quomodo ex eo, quod increpabant et arguebant delinquentes, iudicati condemnatique sunt : Lapidati, sceti in occasione gladii occubuerunt, circumventi in melotis et in capris pellicibus, in egestate, in tribulatione et miseria, in solitudinibus errantes. » *Hebr.* xi, 37. Eo tempore quo erant synagoga plurima in Israël, nihilominus illi in desertis, et montibus, et speluncis, et cavernis petrarum latitabant. Quid ergo est ? Si quis vult imitari vitas prophetarum, increpet arguatque peccatores, statim odium merebitur, statim ei detractor, statim patitur insidias. Quod etiam nunc in Ecclesiis sæpe videmus accidere. Peccavert quolibet quispiam ; da in istas incidere calamitates quas apostoli sustulerunt. Dicere quippe : Da mihi partem

court la ville et déchire celui qui a, autant qu'il l'a pu, défendu les droits de l'Eglise. Pour nous, ne prétons point l'oreille à ces malheureux dont la bouche furieuse, à cause de leur excommunication, déchire et les chefs et toute la société des fidèles.

Quant aux bienheureux Apôtres, bien dignes de toute notre admiration, au milieu des innombrables injures qu'ils enduraient pour la vérité, ils s'écriaient : « Et aussi je sens de la satisfaction et de la joie dans les faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions et dans les angoisses pour Jésus-Christ. » II. *Corinth.* xii, 10. L'unique but de nos efforts doit être de ne soutenir les outrages que pour Jésus-Christ et de n'avoir d'autre cause de nos nécessités que Jésus-Christ. N'ayons qu'un désir, qui est que, couverts de malédictions, nous ayons conscience d'être maudits pour la vérité, parce que nous sommes ses défenseurs et que, selon la volonté des Ecritures, nous la proclamons en toute confiance. Autant donc qu'il est en nous, appliquons-nous à imiter la vie des Prophètes et des Apôtres, ne cherchant pas à fuir les amertumes et les dangers. Si un athlète se soustrait aux difficultés de la lutte, il n'est pas couronné dans la joie, il ne remporte pas la gloire du triomphe. « Votre parole sera ma joie. » Le Prophète ne dit pas : « Est ma joie ; » il dit : « Sera. » Et en effet, en cette vie, elle lui a causé les prisons, les exils, les outrages, les fatigues de toute sorte ; mais le couronnement de toutes ces épreuves sera la joie.

sanctorum; illico ille circuit civitatem, lacerat eum qui, quantum in se fuit, Ecclesiam vindicavit. Verum nos non prebeamus his aurem, qui propter excommunicationem sui tam prepositos, quam omnem Ecclesiam conventum vesano ore dilacerant.

Beati vero apostoli omni admiratione digni innumerabilibus propter veritatem injuriis affecti loquebantur : « Propterea compliceo mihi in infirmitatibus, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus et angustiis pro Christo. » II. *Cor.* xii, 10. Hoc tantum laborare convenit, ut pro nulla alia re nisi pro Christo sustineamus contumeliam, et necessitatis causa sit Christus. Id optemus ut maledicta perpassi, pro veritate nos extendamus, molestias et pericula non vitantes. Athleta enim si difficultatem certaminis fugerit, cum lætitia non coronatur, et laudis gloriam non consequitur. « Et erit sermo tuus mihi in lætiam. » Non ait : « Est ; » sed : « Erit, » siquidem in præsentem tempore carceres, exilia, contumelias, ac

« Votre parole sera ma joie et les délices de mon cœur, parce que j'ai porté le nom d'homme de Dieu, ô Seigneur père tout-puissant. » *Jérém.* xv, 17. On peut prêter ces paroles à Jésus-Christ, sans qu'elles répugnent à l'intelligence ; car il a porté le nom de son Père. « Je ne me suis point assis dans les assemblées de divertissements. » S'il arrivait au Prophète de voir une assemblée, non de gens préoccupés du salut, mais de gens de dissipation, il la fuyait. Il importe donc de savoir distinguer les assemblées sérieuses des assemblées de divertissements. Voici quelle société sérieuse doit être la nôtre : celle où l'on met à toutes choses une diligence conforme aux vœux de l'Eglise, où l'entretien est discipliné, où la vie s'entoure d'une sage sollicitude, où tout se fait avec prudence ; voilà une assemblée, non de divertissements, mais de gens sérieux ; mais une assemblée où le zèle de la religion est étranger et où l'on s'abandonne aux jeux de ce monde, qui ont leur origine dans la dépravation, ne peut que devenir une assemblée frivole. Aussi le Prophète dit-il : « Je ne me suis assis dans aucune assemblée de divertissements, mais je me suis tenu dans la crainte de votre main. » Deux partis m'étaient offerts : m'asseoir dans l'assemblée des frivoles et offenser votre majesté, ou sortir de cette assemblée et faire ce qui vous serait agréable ; j'ai mieux aimé sortir de la société des frivoles pour être votre ami, que d'être compté parmi vos ennemis, en faisant ce qui vous déplait. « Je ne me suis point assis dans l'assemblée de di-

labores mihi tribuit, sed horum omnium finis erit lætitia.

« Et erit sermo tuus mihi in lætiam, et gaudium cordis mei, quia invocatum est nomen tuum super me, Domine pater omnipotens. » *Jerem.* xv, 17. Etiamsi Christus hoc dicit, non abhorret ab intellectu ; nomen quippe Patris invocatum est super eum. « Non sedit in concilio ludantium. » Si quando videbat prophetes non sollicitorum concilium, sed ludantium, fugiebat illud. Unde oportet nosse differentias conciliorum, solliciti atque ludantis. Si hoc concilium nostrum sollicitum est, si omnia cum ecclesiastica diligentia querit, si sermo cum disciplina, si vita sollicita est, si negotia cum cautela, concilium est, non ludantium, sed sollicitorum. Si autem dereliquerit studium religionis, et vacaverit lusibus mundi istius, qui veniunt a pravitate, fit concilium ludantium. Ait itaque prophetas : « Non sedit in concilio ludantium, sed timebam a facie manus tue. » Cum duo mihi essent proposita, sedere in concilio ludantium et offendere majestatem tuam, aut certe surgere de eo et ea facere que tibi placita erant, magis elegi surgere de congregatione ludantium, ut amicis tuis

vertissements, et je me suis tenu dans la crainte de votre main. » Le Sauveur, lui aussi, ne s'est point assis dans cette assemblée, et il nous enseigne comment il en est sorti : « Votre maison vous sera laissée déserte. » *Luc.* xiii. C'est ainsi que la parole divine a abandonné la société des Juifs, et qu'elle s'est fait une autre société recrutée parmi les Gentils.

« Je me tenais solitaire. » Cette parole, sans explication, suffit pour l'édification des auditeurs : Quand la multitude des pécheurs est si considérable qu'elle ne permet pas au juste d'y vivre dans la piété, il n'y a pas inconvenance à fuir la société des méchants, et à imiter le Prophète qui a dit : « Je me tenais solitaire ; » à imiter Elie, faisant entendre cette plainte touchante : « Seigneur, ils ont mis à mort vos Prophètes, ils ont détruit vos autels ; je suis demeuré seul, et ils cherchent encore à m'ôter la vie. » *III. Reg.* xix, 14. Mais si nous désirons découvrir un sens plus élevé dans ces mots : « Je me tenais solitaire, » peut-être trouverons-nous une autre interprétation digne du Saint-Esprit. Lorsque nous imitons la conduite de la multitude, que notre conversation n'est pas meilleure que celle du peuple, et, au mépris des jugements de Dieu, ne se sépare pas des malices des hommes, nous ne pouvons dire : « Je me tenais solitaire, » puisque c'est au milieu de tous que nous sommes assis. Au contraire, lorsque notre vie est telle que nul ne peut nous être comparé pour la sainteté des pensées, des paroles et des

essem, quam contraria faciens, inter eos qui hostes sunt, computari. « Non sedit in concilio ludantium, sed timebam a facie manus tue. » Et Salvator noster non sedit in concilio ludantium, sed surrexisset deoens ait : « Dimittitur vobis domus vestra deserta. » *Luc.* xiii. Reliquit enim sermo divinus concilium Judæorum, et aliud sibi concilium ex gentibus congregavit.

« Solus sedebam. » Et ipse tantum sine expositione sermo edificat audientes : quando est multitudo peccantium, nec sustinet secum justum pie [al. *juste pius*] vivere, non indecens est fugere congregationem eorum, et imitari prophetam loquentem : « Solus sedebam ; » imitari Eliam miserabiliter conquerentem : « Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt, et ego relictus sum solus, et querunt animam meam accipere illam. » *III. Reg.* xix, 14. Si autem voluerimus sacratius aliquid accipere in eo quod dicitur : « Solus sedebam, » forsitan inveniemus dignam interpretationem Spiritu sancto. Quando vitam multitudinis imitamur, nec conversatio nostra a populo melior, nec, contempto iudice Deo, ab hominum malitiis separatur, non possumus dicere : « Solus sedebam ; » sedemus quippe cum plurimis.

actions, alors nous pouvons dire : « Je me tenais solitaire. » A quiconque n'est ni prêtre, ni évêque, ni diacre, ni décoré d'aucune autre dignité de l'Eglise, s'il vit bien, il est permis de dire : « Je me tenais solitaire. »

« Parce que je suis rempli d'amertume. » *Jérém.* xv, 17. Puisque la voie qui mène à la vie est étroite et difficile, il vous importe de fuir toute douceur de cette vie et d'y être rempli d'amertume. Qui ignore que les amertumes font partie de la célébration de la solennité de Dieu ? car voici l'enseignement divin : « Lorsque vous célébrerez ce jour de fête, vous mangerez du pain sans levain avec des laitues amères. » *Exod.* xii, 8. Il n'est pas sans intérêt, je crois, d'examiner le sens précis de cet ordre fait à quiconque célèbre la pâque de Dieu, de manger du pain sans levain, avec des laitues amères. Au sujet des azymes, l'apôtre Paul en a donné la meilleure explication que j'en puisse faire ; quant à l'aliment amer qui y est joint, il est nécessaire de trouver un sens qui s'adapte à l'opinion de l'Apôtre. Voici donc le langage de Paul au sujet des azymes : « Célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité. » *I. Corinth.* v, 8. Touchant les amertumes, il faut les expliquer de telle sorte qu'on les mange dans la célébration de la fête, comme on y mange les pains sans levain. Or, ayez la sincérité et la vérité, et les amertumes s'en suivront

Quando autem vita nostra fuerit istiusmodi, ut nullus nobis sensus, sermones, gestus coarquet, tunc possumus dicere : « Solus sedebam. » Licet ei qui non est presbyter, aut episcopus, aut diaconus, aut alia qualibet decoratus Ecclesie dignitate, bene viventi dicere : « Solus sedebam. »

« Quia amaritudine plenus sum. » *Jerem.* xv, 17. Si arcta et angusta est via que ducit ad vitam, expedit tibi ab omni dulcedine recedenti, ut amaritudine in presenti seculo complearis. An ignoras quoniam sollemnitas Dei adjunctis amaritudinibus celebratur ? Ait quippe sermo divinus : « Cum habueritis diem festum, azyma super amaritudinem manducabitis. » *Exod.* xii, 8. Simul autem considerandum puto quid velit hæc jussio, que præcipit agentem pascha Dei azyma cum amaritudinibus manducare. Et de azymis quid est mea interpretatio, apostolus Paulus exposuit. De amaritudine vero quod sequitur, necesse est ut aliquid apostolica disputationis simile reddatur. De azymis itaque Apostolus ita dicit : « Festa celebremus non in fermento vetori, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. » *I. Cor.* v, 8. De amaritudinibus necesse

et vous mangerez avec les amertumes les azy-
mes de la sincérité et de la vérité. C'est parce
que Paul mangeait ces pains sans levain, que
l'amertume s'attachait à sa vie, comme il nous
l'apprend lui-même : « Je suis devenu votre
ennemi pour vous avoir dit la vérité. » *Galat.*
xiv, 16. Il se nourrissait d'amertumes « dans la
douleur, dans le travail, dans les veilles fré-
quentes, dans la faim et dans la soif, » *II Co-
rinth.* xi, 27, en outre de toutes les autres
épreuves qu'il soutenait pour le salut du monde
entier et qui faisaient que ce héros de la vérité
mangeait les azymes avec les amertumes. Les
termes de la Loi sont ceux-ci : « Mangez les
azymes avec des mets amers et soyez-en rem-
plis, » comme il est dit ailleurs de certains :
« Mangez et remplissez-vous. » Or, le Prophète
ne dit pas : Je me suis nourri d'amertume ;
il dit : « Je suis rempli d'amertume, c'est-à-
dire le poids des persécutions du monde s'est
tellement appesanti sur moi que j'ai été rempli
d'amertume.

« Pourquoi ceux qui m'attristent sont-ils af-
fermis contre moi ? » Jérémie eut beaucoup à
souffrir de la part de ceux qui refusaient d'en-
tendre la vérité, et qui étaient les plus forts en
ce monde, parce que le royaume de Dieu n'est
pas de ce monde, mais d'une autre région des
vivants, comme l'enseigne le Sauveur : « Si
mon royaume était de ce monde, mes ministres
empêcheraient que je sois livré aux Juifs. »

est ut talis ratio reddatur, quæ doceat sic eas cele-
brandas, quomodo azyma comedantur. Habeto sin-
ceritatem et veritatem, et amaritudines te sequentur,
et manducabis azyma cum sinceritate et veritate.
Quia Paulus istiusmodi azyma comedebat, sequen-
tatur eum amaritudo dicentem : « Inimicus vobis factus
sum vera dicens. » *Galat.* iv, 16. Manducabat amari-
tudines « in dolore, in labore, in vigiliis frequenter,
in fame et siti, » *II Cor.* xi, 27, extra cetera que pro
totius mundi salute pandebat, et quæ eum faciebant
presidem veritatis azyma cum amaritudinibus man-
ducare. Et Lex quidem hæc dicit : « Azyma cum
amaritudinibus comedite et implemini, » sicut et alio
loco dicitur de quibusdam : « Manducate et implete
vos. » Propheta vero non ait : Amaritudinem comedi ;
sed : « Amaritudine repletus sum, » hoc est, in me
tantum sæculi persecutionum pondus incubuit [al.
incumbit], ut plenus amaritudinis fierem.

« Quare qui me contristant, confortantur in me ?
Multa passus est Jeremias ab his qui veritatem audire
nolebant, et erant illo in hoc sæculo fortiores, quon-
iam non est regnum Dei de sæculo isto, sed de alia
quadam viventium regione, ut Salvator ait : « Si esset
de hoc mundo regnum meum, ministri mei labora-

Joan. xviii, 36. Ses adversaires sont donc affer-
mis contre lui en ce monde. Comme preuve
que le juste est plus faible que ceux qui le per-
sècutent, songez aux souffrances des martyrs :
le juge, rassasié de tout, est assis sur un haut
tribunal et savoure pour ainsi dire les sentences
qu'il prononce avec les délices dont il est en-
touré ; le chrétien, cette demeure du Christ,
est jugé plein d'amertume et soumis jusqu'à la
mort à ses ennemis, coalisés contre lui. « Ma
plaie est désespérée. » Ceux qui ont la force
contre moi me couvrent de blessures, et ma
plaie est désespérée. Qui on applique cette pro-
phétie à la croix de Jésus, ou aux justes, ou
spécialement à Jérémie, on ne sera pas en con-
tradiction avec le sens. « Ma plaie est désespé-
rée, d'où me viendra la guérison ? » Le Sauveur
lui-même peut dire : « D'où me viendra la gué-
rison ? » pour annoncer sa résurrection après les
blessures des clous ; le juste parle de la guérison
recouvrée après les souffrances. « Elle est —
c'est-à-dire la plaie — à mon égard comme
une eau trompeuse, à laquelle on ne peut se
fier. » *Jérém.* xv, 18, 19. C'est-à-dire, ma plaie
ne doit pas demeurer sur moi, elle est passa-
gère.

« C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur :
Si vous vous tournez vers moi, je vous réta-
blirai. » Le Seigneur parle ainsi à ceux dont il
veut le retour au salut. Il semble y avoir quelque
sens mystérieux en ces mots : « Je vous réta-

rent ut non traderer Judæis. » *Joan.* xviii, 36. Con-
fortantur ergo adversus eum in sæculo isto. Et quod
justus debilior sit a persecutibus se, videt martyrum
passiones. Index in altis tribunalibus sedet ad iudicium,
et ad delicias sententias promens ; Christianus in quo
Christus habitat, iudicatur plenus amaritudine, et ad
mortem usque subjectus, confortatis inimicis suis
adversum se. « Plaga mea firma est. » Qui confor-
tantur in me, vulnera inferunt mihi, et plaga mea
firma est. Sive de cruce Domini predicatum, sive de
justis, sive specialiter de Jeremia vulneris accipere,
non abhorrebit a sensu. « Plaga mea firma est, unde
sanabor ? » Et Salvator potest dicere : « Unde sana-
bor ? » resurrectionem suam post clavorum annun-
tians vulnera ; et iustus qui post plagas recipit sani-
tatem. « Facta est mihi » (subauditur plaga) « sicut
aqua mendax non habens fidem. » *Jerem.* xv, 18, 19.
Si quidem plaga mea non manet, sed super me transit.

« Ideo hæc dicit Dominus : Si conversus fueris,
restituam te. » Ad omnes hæc loquitur Deus, quos
reverti vult ad salutem. Videtur autem quiddam si-
gnificare mysterii in eo quod ait : « Restituam te ; »
nemo quippe restitui potest, nisi in eo locum unde
ante discesserat, ut puta si membrum corporis mei

blirai ; nul, en effet, ne peut être rétabli, si ce
n'est dans le lieu d'où il s'était éloigné d'abord,
comme, par exemple, lorsqu'un membre de
mon corps a été disjoint de l'ensemble, si un
médecin s'efforce de le rétablir à sa première
place. Lorsqu'un homme est séparé de sa patrie,
il est envoyé en exil, et plus tard, par l'indul-
gence de ceux qui peuvent délivrer les exilés,
il est rendu à la liberté, et il revient au lieu
d'où il avait été expulsé ; le soldat rejeté de
son grade est rétabli dans ce grade, s'il ob-
tient sa grâce. De même ici est-il dit au genre
humain, à nous tous hommes, qui nous étions
détournés de Dieu : Si vous vous retournez vers
moi, je vous rétablirai. La fin de la répromis-
sion est le rétablissement, comme nous l'en-
seignent les Actes des Apôtres : « Jusques au
temps du rétablissement de tous, que Dieu a
annoncé par la bouche de ses saints Prophètes, »
en Jésus-Christ, à qui appartient la gloire
et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi
soit-il.

HOMÉLIE XII.

Sur ces paroles de l'Écriture : « Voici que j'en-
voie beaucoup de pêcheurs, dit le Seigneur, » etc.
Jérém. xvi, 16.

Dans l'Évangile selon saint Matthieu, nous
lisons que notre Sauveur vint sur les bords de
la mer de Galilée, où il vit Simon et André, son
frère, qui étaient leurs filets dans la mer, car
ils étaient pêcheurs, et l'Évangile ajoute : « Or,
Jésus les voyant, leur dit : suivez-moi, et je

fuerit a compage disjunctum, medicus illud in pris-
tinum locum restituere conatur. Si aliquis separatur
e patria, in exilium mittitur, et postea per indul-
gentiam eorum qui possunt exules solvere, redditur
libertati ; redit unde fuerat expulsus. Miles quoque
subjectus ex ordine suo, restituitur ordini, si acceperit
veniam. Ita et nunc dicitur ad mortale genus, id est
ad nos homines, qui a Deo fueramus avari : Si con-
versus fueritis, restituam vos. Finis quippe repromis-
sionis restitutio est, ut in Actibus apostolorum legi-
mus : « Usque ad tempora restitutionis omnium
quo locutus est Deus per os sanctorum prophetarum
suorum, » in Christo Jesu, cui est gloria et imperium
in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA DUODECIMA

De eo quod scriptum est : « Ecce ego mitto piscato-
res multos, dicit Dominus, » etc. *Jerem.* xvi, 16.

In Evangelio quod secundum Matthæum est, scri-
bitur Salvator noster venisse juxta mare Galilæe, et
ibi vidisse Simonem et Andream fratrem ejus mit-

ferai de vous des pêcheurs d'hommes. Aussitôt
ils quittèrent leurs filets et ils le suivirent ; »
Matth. iv, 19 ; et le Sauveur les fit de pêcheurs
de poissons devenir pêcheurs d'hommes. Le
Seigneur rencontra aussi deux autres frères,
Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère, qui
étaient dans une barque avec leur père et qui
raccommodaient leurs filets. *Matth.* iv, 21. Après
les avoir pareillement appelés au ministère de
l'Évangile, il les changea en pêcheurs d'hommes.
Que l'on considère, d'après cette histoire, les
disciples du Sauveur comme ayant, outre la
grâce de la parole, la connaissance des Écri-
tures, par la raison, comme des filets
qu'ils peuvent habilement déployer en rond
au-dessus des âmes des hommes, et que l'on
examine ce don avec la souveraine raison de
la Foi, on verra comment le Sauveur, non-seule-
ment envoya alors, mais jusques à ce jour en-
voie encore des pêcheurs d'hommes, les établis-
sant pour délivrer les âmes de la mer, et les
retirer du sein des flots amers jusqu'à un air
plus libre. Lorsque les vrais poissons ont été
amenés hors des eaux par des filets, des rets
et des hameçons, ils meurent ; tandis que parmi
nous, lorsqu'une âme a été prise dans le filet
de la parole et retirée de la mer du siècle, elle
meurt sans doute, elle aussi, mais c'est au péché
et au monde, et afin que, se relevant en Jésus-
Christ, elle vive pour Dieu. Si l'on peut, pour
comprendre le sens que je m'efforce d'exposer,
se figurer des poissons qui, après avoir été ré-
tirés de la mer, prennent une vie nouvelle et se

tantes retia in mare. Erant quippe piscatores. Ibi que
additur : « Videns autem eos Jesus, dixit eis : Venite
post me, et faciam vos piscatores hominum. Et re-
linquentes sua retia secuti sunt eum. » *Matth.* iv, 19.
Et fecit eos Salvator de piscatoribus piscum, pesca-
tores hominum. Alios quoque duos fratres invenit
Dominus, Jacobum Zebedæi et Joannem fratrem ejus,
in navicula cum patre Zebedæo reficientes retia
sua. *Matth.* iv, 21. Quos cum similiter ad Evangelii
ministerium provocasset, piscatores hominum red-
didit. Si quis ergo juxta hanc historiam consideret
discipulos Salvatoris, ut habeant non solum gratiam
sermonis, ita Scripturarum ratione contextam ut
retia, qua possint super humanas animas gyro arti-
ficis superfundi, et consideret hoc ipsum cum summa
ratione fidei, videbit quomodo non tunc tantum
Salvator, sed et usque ad presentem diem mittit
hominum piscatores, instituens eos animas liberare
de mari, et ex acerbissimis fluctibus ad aram pro-
ducere liberiorum. Verum illi pisces cum agenis,
retibus atque hamis extracti de aqua fuerint, mori-
untur. Apud nos vero cum aliquis fuerit sermonis